

Document d'informations générales

I. LES PROBLÉMATIQUES

Le problème d'impunité

Le vingtième siècle a été surnommé “le siècle le plus sanglant de l’Histoire”. Des millions de personnes à travers le monde ont vu leurs droits fondamentaux violés par des acteurs tant étatiques que non-étatiques en étant victimes de meurtres et de viols perpétrés à grande échelle et de manière indiscriminée, d’esclavage, de disparitions forcées en plus de voir des enfants enrôlés dans les groupes armés. Bien que l’étendue et la gravité de ces crimes soient horribles, peu de leurs auteurs ont été amenés devant les tribunaux. Malgré ce triste constat, il reste permis d’espérer que l’attention grandissante des organisations internationales, des gouvernements nationaux et des sociétés civiles aux conflits et à la commission massive d’atrocités, puisse avoir un impact.

Changer les tendances et les besoins des procès des juridictions nationales

Depuis les dernières décennies, nous avons vu un système de justice internationale lentement émerger avec la venue des cours internationales et des tribunaux établis par les Nations unies, suites aux atrocités commises en ex-Yougoslavie, au Rwanda et autres pays. En 2002, un point tournant pour la justice internationale a été marqué par la naissance de la Cour pénale internationale (CPI) où le Canada y a joué un rôle prépondérant. Cette cour met en place un mécanisme judiciaire, international et permanent afin de traiter des crimes internationaux mentionnés dans le Statut de Rome.

Le développement de cette justice internationale détient un potentiel énorme pour mettre un terme à cette culture d’impunité dont jouissent les auteurs d’atrocités à grande échelle, en permettant les poursuites en justice ainsi que la prévention de futurs crimes et conflits armés.

Ce nouveau système s’en remet toutefois en majeure partie, à la volonté et la capacité des juridictions nationales à prendre en charge la majorité des cas, comme ce fut le cas au Canada avec l’Affaire Munyaneza. D’importantes limites en ce qui a trait au financement et la juridiction de la CPI ont été remarquées et il arrive même parfois que des corporations canadiennes ou même des représentants officiels du gouvernement sont impliqués dans des cas de torture et d’autres violations importantes du droit international de la personne. Un leadership soutenu, tant par le Gouvernement que par les juridictions canadiennes s’avère ainsi un élément essentiel au succès au bon développement de l’ensemble du mouvement contre l’impunité.

La pertinence de la justice internationale pour les Canadiens

Environ un million de personnes vivant au Canada disent avoir subi des actes de torture, des violations massives de leurs droits humains, d'avoir souffert d'un traumatisme relié à un conflit ou à la soi-disante « guerre contre la terreur ». En parallèle, les estimations gouvernementales indiquent qu'environ 2000 présumés auteurs de crimes de guerre et de violations des droits de la personne pourraient vivre au Canada, souvent dans les mêmes communautés que leurs victimes. Demander à ce que la justice canadienne se penche sur certains de ces cas pourrait avoir un énorme impact au niveau mondial.

En 2000, le Canada le premier des États partis à la CPI à mettre en vigueur une loi mettant en œuvre le Statut de Rome, connue sous le nom de *Loi contre les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre*. Cette nouvelle loi a permis de clarifier la juridiction des cours canadiennes quant aux poursuites intentées contre des individus soupçonnés d'avoir participé aux crimes de génocide, crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité.

Jusqu'à maintenant, seulement deux causes ont été portées devant les tribunaux canadiens en vertu de cette Loi. En effet, au mois de mai 2009, Désiré Munyaneza a été reconnu coupable de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre devant la Cour Supérieure du Québec, pour sa participation au génocide rwandais de 1994 et condamné à la prison à vie. Cette décision a été applaudie tant par la communauté rwandaise au Canada ou à travers le monde, que les organisations de défense des droits de la personne qui y ont vu une contribution décisive à la promotion et la protection des droits internationaux de la personne. Quant à Jacques Mungwarere, un deuxième auteur présumé de génocide, il a été arrêté en 2009 et est présentement dans l'attente de son procès.

En plus du Rwanda, d'autres poursuites pour la commission d'atrocités de masse sont aussi intentées dans d'autres régions du monde. Le renforcement du leadership du Canada en poursuivant en justice les centaines d'auteurs présumés de crimes de guerre vivant au Canada permettra de dissuader la commission d'atrocités de masse en plus de soutenir l'émergence du système de justice internationale.

II. LA MISSION ET LE MANDAT DU CCJI

Le Centre canadien pour la justice internationale – the Canadian Centre for International Justice – travaille avec les survivants de génocide, d'actes de torture ou autres atrocités afin d'obtenir réparation pour les crimes subis et amener les auteurs de ces violations devant les tribunaux.

Plus particulièrement, le CCJI agit auprès des victimes, des survivants et des membres de leur famille immédiate ayant établi des liens forts avec le Canada et qui subissent ou ayant déjà subi des violations sérieuses du droit international au Canada ou à l'étranger sujettes à la juridiction universelle. Il les supporte dans leurs efforts pour obtenir justice en saisissant les juridictions nationales, étrangères ou internationales pertinentes. Ces violations incluent les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, le génocide, la torture, les disparitions forcées et les exécutions sommaires.

Le CCJI supporte également les poursuites devant les tribunaux lorsqu'un individu présent en territoire canadien, est accusé d'avoir commis ou d'avoir été complice dans la commission de tels crimes, et il demande la reconnaissance, la compensation ou toute autre forme de réparation pour les victimes de ces actes.

Le CCJI mène ses actions en étroite collaboration avec, et pour le bénéfice des communautés affectées ainsi que d'individus présents au Canada ou à l'étranger. Il travaille également en collaboration avec des organisations nationales ou internationales ainsi que des experts provenant de disciplines diverses afin de contribuer au succès du système de justice international dans son ensemble.

Le CCJI est incorporé en vertu d'une loi fédérale et a aussi obtenu le statut d'organisme de charité. L'organisation n'est ni affiliée au Gouvernement canadien, ni une agence gouvernementale.

Le CCJI poursuit sa mission en mettant l'emphase sur cinq activités :

1. **Éducation et formation** relatives à l'impunité représentant un enjeu critique des droits de la personne, en offrant des cours, ateliers de formation, conférence lors d'événements ou dans des salles de classes destinées pour des professionnels du droit, des groupes représentant la société civile et au grand public canadien, en plus de développer du matériel éducatif;
2. **Enquêtes et recherches juridiques** en coopération avec les groups des diasporas présents au Canada ainsi que d'autres partenaires internationaux, afin de soutenir les efforts visant à porter ces causes devant les instances criminelles ou civiles au Canada ou ailleurs;
3. **Conseil, support et service de références aux victimes** et témoins de violations des droits de la personne et/ou de leur famille immédiate et leurs amis, quant aux autres services dont ils pourraient bénéficier;
4. **Centre de ressources** quant aux initiatives anti-impunité menées à travers le pays et au niveau international, incluant la jurisprudence canadienne et internationale, les informations relatives la loi canadienne, les politiques et les pratiques en mettant cette information à la disposition du public intéressé;
5. **Support aux efforts continus en matière de réforme législative** visant à renforcer les recours disponibles au Canada quant à la commission de violations importantes du droit international.

III. QUI EST IMPLIQUÉ?

Le CCJI consiste en une petite équipe menée Madame Jayne Stoyles, directrice exécutive et avocate, bénéficiaire de la bourse Ashoka Fellowship ainsi que récipiendaire de deux prix pour son action dans les domaines des droits de la personne et de la justice internationale. À l'équipe principale du CCJI, en plus de consultants, s'ajoute l'implication d'un réseau national de plus d'une centaine de bénévoles motivés et impliqués, qui réunit des avocats, des professeurs de droit, des professionnels de la santé, des membres provenant des communautés affectées, des experts en communication, des traducteurs et étudiants de toutes disciplines.

Le personnel ainsi que les groupes bénévoles reçoivent le support du Conseil d'administration représentant les intérêts des survivants de crimes internationaux, des experts en droits de la personne et des gestionnaires d'organismes à but non lucratif. Un Comité consultatif composé d'experts de calibre international, spécialisés dans les différentes problématiques traitées par le CCJI, supporte le Conseil d'administration par l'apport de son expertise.

De plus, un groupe de personnalités canadiennes ayant apporté une importante contribution aux domaines de la justice et des droits de la personne internationaux, siègent au Conseil honoraire du CCJI. Ces membres sont Louise Arbour, Philippe Kirsch, Lloyd Axworthy, Maher Arar, Ed Broadbent, Flora MacDonald, Sénateur Raynell Andreychuk, l'auteure Erna Paris ainsi que la Juge retraitée de la Cour suprême Claire L'Heureux-Dubé.

Le CCJI travaille aussi en étroite collaboration avec des partenaires étrangers tels que Human Rights Watch, le Centre pour la justice et la responsabilité et le Center for Constitutional Rights aux États-Unis, Redress, Global Witness et Amnistie Internationale de Grande-Bretagne, la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme en France, ainsi que plusieurs organisations siégeant à La Haye. Le CCJI travaille étroitement tant avec les ONG présentes dans le pays touché que la diaspora canadienne dans toutes les dossiers dans lesquelles il est impliqué.

IV. HISTORIQUE DU CCJI ET SON FINANCEMENT

La volonté de créer le Centre canadien pour la justice international à pris naissance après qu'une ONG américaine ayant le même mandat – le Centre pour la justice et la responsabilité – ait constaté le besoin d'avoir un partenaire canadien.

La rencontre à laquelle le CCJI a vu le jour en 2000, coïncide avec l'adoption de la Loi contre les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Des membres seniors d'Amnistie Internationale Canada, du Canadian Centre for Victims of Torture, du Conseil canadien pour les réfugiés et plusieurs autres personnalités et organisations œuvrant le domaine étaient présents à cette rencontre. Le CCJI été créé afin de combler un vide que nos éminents collaborateurs ont identifié dans le paysage des organismes caritatifs œuvrant dans le domaine de l'éducation et de la promotion de la justice internationale.

Les organismes Ashoka Canada, les Fondation du droit d'Ontario et de Colombie-Britannique, la Fondation Walter & Duncan Gordon, la Fondation Ontario Trillium, Tides Canada, le Toronto Funding Network, Service Canada, ainsi que plusieurs individus dont Maher Arar comme important donateur, sont au nombre de ceux qui ont financé les activités actuelles ou passées du CCJI. Le CCJI génère aussi son propre financement par le biais de sa formation juridique continue destinée à la communauté juridique et d'honoraires en tant que conférencier et conseiller.

Le CCJI profite de plus de plusieurs importantes contributions en espèce incluant le loyer des bureaux ainsi que les frais généraux déboursés par Amnistie Internationale – Canada. Les contributions apportées par le Canadian Centre for Victims of Torture ainsi que plusieurs organismes impliqués sont souvent utilisés pour défrayer les frais de logistique. Les services juridiques sont possibles grâce au travail pro bono de firmes d'avocats ainsi que le travail bénévole de praticiens et d'universitaires agissant en tant que conseillers. Le CCJI bénéficie finalement de l'importante contribution de bénévoles apportant leur support dans les domaines des communications, du design, de la traduction et de l'organisation d'événements.

2011/03